



Syndicat d'Eau et
d'Assainissement
de la Région d'Yerville

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de YERVILLE

COMPTE-RENDU de la SEANCE du 21 mars 2016

L'an deux mille 16, le vingt-et-un mars, à dix-sept heures, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Joël BAILLARD, Bernard DAM, Julien LACHEVRE, Eric DEYBACH, Madame Séverine FREMONT, Messieurs Thierry GUILLON, Stéphane BEAUCAMP, Guy VIGREUX, Hubert HONDIER, Christophe CHOLLET, Jack DANEZAN, Hervé WALLERICH, Stéphane MARIE, Jean-Michel TRAVERS, Jacques LEMERCIER, Jean-Pierre BORIN, Daniel SANSON, Bruno BERTRAND, Claude JOUANGUY, Olivier HOUEVILLE, Daniel COLLARD et Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Assistaient également : Monsieur Samuel GENDRIN, Madame Alexandra CABY et Monsieur Olivier LUCAS, receveur

Etait Excusé : Stéphane LEPREVOST

Le Président fait lecture du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Le Président fait prendre connaissance aux délégués du tableau des principales opérations terminées et en cours, ainsi que l'état du suivi des obligations contractuelles du délégataire Véolia. Les principales opérations en cours sont les suivantes :

Station d'épuration d'Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil

- L'entreprise retenue est MSE pour la station d'épuration pour un montant de 1 183 400 € HT
- L'entreprise retenue est STURNO pour les réseaux (collecte, transfert et eau potable) pour un montant de 478 418 € HT
- Les subventions accordées sont les suivantes :
 - Agence de l'eau : 375 840 € de subvention et 187 920 € de prêt à taux 0
 - Conseil Départemental : 238 160 € de subvention
- Le permis de construire est déposé.
- Les négociations pour l'achat du terrain sont en cours avec le concours de la SAFER
- Le début des travaux sont prévus normalement pour septembre 2016.

Station d'épuration d'Ouville l'Abbaye

- La maîtrise d'œuvre retenue est le bureau d'étude SOGETI ingénierie
- Les études diagnostiques du réseau d'assainissement sont en cours (inspections nocturnes et comptages des volumes entrant)
- Une visite de la station de Sierville est prévue pour le 6 avril prochain. Un courrier sera adressé aux élus qui souhaitent y participer. Suivant le nombre de personnes intéressées, un transport en car pourra être organisé.

Renouvellement réseaux d'eau potable

- L'entreprise retenue pour cette opération est STURNO

- L'Etude pour bon de commande n°1 (1 000 ml de renouvellement sur la RD 88 à Criquetot sur Ouville) est en cours. Le chiffrage indicatif est de 180 000 € HT.

- **Vote du Compte administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Receveur**

Sous la Présidence de Jean-Michel TRAVERS, Olivier LUCAS, Trésorier du Syndicat présente :

- Le Compte Administratif 2015 EAU POTABLE
- Le Compte Administratif 2015 ASSAINISSEMENT
- Le Compte Administratif 2015 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ces comptes présentés, ils n'appellent ni observations, ni réserves du Comité Syndical. Ils sont donc approuvés à l'unanimité.

Les Comptes de gestion des Budgets EAU POTABLE 2015 – ASSAINISSEMENT 2015 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2015 étant conformes aux comptes administratifs correspondants, et n'appelant ni observation, ni réserve du Comité Syndical, sont approuvés.

Les résultats sont les suivants :

Résultats 2015	Investissement	Fonctionnement
Eau	251 548,99 €	89 997,07 €
Assainissement	131 078,53 €	154 679,58 €
Assainissement non collectif	273 836,35 €	20 625,07 €

- **Affectation des résultats**

Le Compte Administratif 2015 **EAU POTABLE** faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **960 942,43 €** le Comité Syndical décide l'affectation :

→ Au **Compte R 002** de la somme de **960 942,43 €**

Le Compte Administratif 2015 **ASSAINISSEMENT** faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **523 150,28 €** le Comité Syndical décide l'affectation :

→ Au **Compte R 002** de la somme de **523 150,28 €**

Le Compte Administratif 2015 **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **101 670,15 €** le Comité Syndical décide l'affectation :

→ Au **Compte R 002** de la somme de **101 670,15 €**

- **Vote du Budget Primitif 2016, sous la présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES**

Eau Potable

Le Comité Syndical approuve le budget Eau potable 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

→ **1 396 224 €** pour la section d'**investissement**

→ **1 295 460 €** pour la section de **fonctionnement**

Assainissement

Le Comité Syndical approuve le budget Assainissement 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- **3 786 954 €** pour la section d'**investissement**
- **1 215 252 €** pour la section de **fonctionnement**

Assainissement Non Collectif

Le Comité Syndical approuve le budget Assainissement Non Collectif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- **385 170 €** pour la section d'**investissement**
- **240 720 €** pour la section de **fonctionnement**

- **Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe**

Le Président expose qu'Alexandra Caby a été recrutée le 1^{er} décembre 2015 au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour un poste à mi-temps en remplacement de Maryvonne Pierroux.

Suite à la réussite de l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, il est proposé au Comité Syndical de nommer Alexandra Caby au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de créer un poste au grade correspondant.

La nomination d'Alexandra Caby n'entraînera pas de frais supplémentaires au Syndicat à quelques euros près.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

- **Marché de travaux pour les canalisations d'eau potable**

Le Président expose que la réunion de Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 février 2016 pour le choix du candidat pour le marché à bons de commandes pour le renouvellement, le déplacement et le renforcement de canalisations d'eau potable du Syndicat.

Ce marché à bons de commande sur 3 ans est un marché « à la carte » qui permettra de réaliser les travaux de remplacement des canalisations d'eau par bons de commande successifs, établis sur la base d'un large bordereau de prix unitaires et d'un détail quantitatif et estimatif.

L'analyse des 6 offres reçues, réalisée par le maître d'œuvre Egis Eau, propose de retenir l'entreprise STURNO comme étant la mieux disante au niveau du prix et le critère qualité du mémoire technique.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de suivre et de retenir l'offre de STURNO pour la somme de 1 067 162,85 €.

Il est donc proposé au Comité Syndical de suivre le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'entreprise STURNO pour la réalisation de ces travaux.

Ayant entendu cet exposé, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise STURNO pour l'exécution de ces travaux.

- **Emploi saisonnier 2016**

Le Président expose qu'il est nécessaire de recruter, comme chaque année, un agent saisonnier de 6 mois pendant la période de forte pousse afin d'aider Patrick BETTENCOURT dans les opérations d'entretien des sites du Syndicat.

Il est proposé au Comité Syndical de recruter un agent saisonnier pour 6 mois (période du 1^{er} mai au 31 octobre).

Cette décision est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

- **Transformation d'un poste en CDD en CDI**

Le Président expose aux membres du Syndicat, que l'agent technique Patrick BETTENCOURT travaille pour le Syndicat depuis 5 ans :

- 4 ans en tant qu'agent saisonnier de 6 mois avec Robert PELFRENE
- 1 an en CDD depuis le départ en retraite de celui-ci

Patrick BETTENCOURT a souhaité signer un CDI.

Vu l'entière compétence professionnelle de Patrick BETTENCOURT au cours de ces 5 années en contrat à durée déterminée,

Vu la pérennisation de son emploi auprès du Syndicat,

Le Comité Syndical accède à la demande de Monsieur BETTENCOURT, DECIDE de transformer le Contrat à durée déterminée en CDI et AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires.

Adoption du tableau des emplois

Le Président expose que toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au compte administratif un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulé.

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2015 est le suivant :

Emploi	Grade associé	Cat.	Durée hebc	Statut	Agent
Filière Administrative					
Adjoint administratif	2 ^{ème} classe	C	17,5/35 ^{ème}	Titulaire	Alexandra CABY
Filière Technique					
Adjoint technique	2 ^{ème} classe	C	35h	Non titulaire	Patrick BETTENCOURT
Ingénieur Territorial	Ingénieur	A	35h	Titulaire	Samuel GENDRIN

Le Comité Syndical approuve le tableau des effectifs.

- **Conventions de servitude de canalisations et achat d'un terrain.**

Le Président expose que les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la route de Veules les Roses à Yerville étant maintenant terminés, il nous est nécessaire de régulariser administrativement les canalisations qui passent pour partie en domaine privé (dans la cour de l'entreprise Hochedez) et d'acheter le terrain d'assiette du poste de relèvement.

Ainsi, le Président propose d'acheter environ 83 m² à l'entreprise Hochedez pour le terrain d'assiette du poste de relèvement et de signer une convention de servitude pour le passage de 40 ml de canalisation d'assainissement dans la cour.

Le Comité Syndical approuve l'achat du terrain et la signature de la convention de servitudes de passage des canalisations avec l'entreprise Hochedez.

Affaire ROUET :

Le Président expose qu'il est nécessaire de régulariser également l'ensemble des canalisations qui passent en terrain privé des Consorts ROUET. Les canalisations sont les suivantes :

- les canalisations d'amenée des eaux brutes du captage et du forage de Bourdainville vers l'usine de micro-filtration. (Longueur approximative : 1200 ml en plaine)
- la canalisation de rejet des eaux de lavage de l'usine (longueur approximative 1100 ml en plaine)

Mr et Mme ROUET bénéficient actuellement de l'eau gratuite accordée par la collectivité. Cette décision avait été prise à l'époque pour faire accepter aux consorts ROUET le passage des canalisations des eaux brutes vers l'usine de microfiltration et de la canalisation de rejet des eaux de lavage de l'usine dans leur terrain.

Bien qu'elle ait pu être possible à l'époque, cette situation n'est plus conforme aujourd'hui sur 2 points :

- La gratuité de la fourniture de l'eau
- Le passage des canalisations sans convention de servitude.

Grace à la médiation de Séverine FREMONT maire de Bourdainville pour régulariser la situation et mettre un terme au contentieux, Le Président propose au Comité Syndical :

- De régulariser la situation des canalisations en signant une convention de servitude en bonne et due forme,
- De conditionner cette convention à :
 - o L'attribution des indemnités de perte de jouissance du terrain qui seront à négocier,
 - o Le paiement des arriérés des factures d'eau
 - o L'arrêt de la prise en charge de la facture d'eau à la date de la signature.

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de la convention de servitude et autorise le Président à :

- signer la convention de servitude
- négocier avec les Consorts Rouet le montant des indemnités
- payer tous les arriérés de paiement des factures d'eau,
- de lever les prescriptions des factures d'eau non payées dans un délai de quatre ans.

• Vente du Renault trafic du Syndicat

Le président propose de revendre l'ancien camion trafic en l'état à un particulier pour la somme de **200 €**. Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée.

• Contrat d'assurance Axa

Le Président expose que suite aux dernières constructions de station d'épuration, le Syndicat est devenu propriétaire de bâtiments d'exploitation qu'il convient d'assurer.

Les biens à assurer sont les suivants :

- Les bâtiments d'exploitation des stations d'épuration de Yerville et Motteville
- Le bâtiment abritant l'usine de micro filtration ainsi que les réservoirs
- L'ensemble des clôtures des sites du Syndicat

Il est proposé de signer une convention d'assurance avec la compagnie qu'il conviendra de choisir après une consultation pour obtenir les prix les plus compétitifs.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention d'assurance avec la compagnie la mieux disante après consultation.

- **Convention SMITVAD prêt du broyeur à branches**

Le Président expose que le SMITVAD propose une convention avec le Syndicat d'eau pour réaliser une mise à disposition gratuite du broyeur aux communes adhérentes du Syndicat d' Eau et de la Communauté de Communes.

Le but de l'opération est de promouvoir le broyage des branches suite aux travaux d'élagage, pour fabriquer un paillage gratuit. Ce paillage est un constituant indispensable pour lutter contre les mauvaises herbes et limiter le recours aux produits de traitement.

Les rôles des deux collectivités sont les suivantes :

Le SMITVAD : Participe aux frais d'entretien courant du broyeur dans la limite de 1000 € par an

Le Syndicat :

- Prête gratuitement le broyeur selon sa disponibilité aux communes.
- Assure la livraison et la récupération du broyeur, et fournit les explications nécessaires du fonctionnement de la machine (utilisation et sécurité)

Le Président propose donc au Comité Syndical de signer cette convention pour une durée d'un an. Si cette opération remporte une forte adhésion de la part des communes, la convention sera reconduite.

La signature de cette convention est approuvée à l'unanimité par le Comité Syndical

- **Participation de la commune de Bosville de l'indemnité de changement de résidence administrative d'Alexandra CABY (ICRA)**

Le Président rappelle aux membres qu'une indemnité de changement de résidence administrative a été accordée à Mme CABY Alexandra par délibération en date du 9 décembre 2015 pour un montant de 2140,42 €.

La commune de Bosville ayant bénéficié de la mutation puisqu'elle y est recrutée à mi-temps, le Président propose au Comité Syndical, en accord avec Mme le Maire, d'émettre un titre de recette auprès de Mme CABY pour la Commune de Bosville, correspondant à la moitié de l'indemnité versée à un montant de **1070,21 €**.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette décision.

- **Curage Halbourg**

Le Président sollicite à l'assemblée la prise en charge une facture de 274,40 € d'Halbourg pour un curage d'un branchement privé d'assainissement à Flamanville. Cette opération a été faite dans l'urgence pour un branchement après les opérations groupées de réalisation des branchements privés par le Syndicat.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette prise en charge.

- **Rémunération stagiaire Vincent VISSE**

L'assemblée approuve la rémunération de Vincent VISSE, stagiaire de BTS Gémeau pendant 8 semaines au Syndicat à hauteur de 500 €.

La séance est levée à 18h30.